



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
27/09/2023

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 20 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 9 convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 24 Présents : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstentions : 3 Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre : 1 Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
Garraud (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).

Absente : Mme Keskin

Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune du Teil.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 007-210703195-20230927-DELIB2023_97-DE



COMMUNE DE LE TEIL

Rue de l'Hôtel de Ville
07 400 LE TEIL



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA
QUALITE -**

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2022

JUILLET 2023

SOMMAIRE

A. Préambule	4
B. Caractéristiques techniques du service	5
B.1. Caractéristiques générales du service	5
B.1.1. Organisation administrative du service.....	5
B.1.2. Conditions d'exploitation du service.....	5
B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
B.1.4. Indicateurs descriptifs	8
B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements – Primes fixes	8
B.2. Bilan des volumes assujettis	9
B.3. Etat et évolution du patrimoine	10
B.3.1. Postes de relevage	10
B.3.2. Déversoirs d'orages.....	10
B.3.3. Réseaux	10
B.3.4. Station de traitement.....	12
B.3.5. Travaux réalisés.....	12
B.4. Faits marquants d'exploitation	13
B.5. Fonctionnement des ouvrages	14
B.5.1. Fonctionnement de la station d'épuration	14
B.5.2. Fonctionnement du réseau	16
C. Tarification de l'eau et éléments financiers.....	17
C.1. Modalités de tarification.....	17
C.2. Facture type 120 m³	17
C.3. Recettes du service	18
C.3.1. Recettes de fonctionnement.....	18
C.3.2. Recettes d'investissement	18
C.4. Recettes du Déléataire	18
C.5. Remboursement de la dette	18
C.6. Amortissement des immobilisations – Subventions	19
D. Indicateurs de performance des services	20
D.1. Indicateurs visés par la réglementation	20
D.2. Indicateurs non visés par la réglementation	20
E. Projets à l'étude – programme de travaux 2023	21
F. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	22
G. Bilan de l'Assainissement non collectif	23

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire	5
Tableau 2 : Avenants effectifs au contrat de concession.....	5
Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation.....	8
Tableau 4 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements.....	8
Tableau 5 : Volumes assujettis de la commune de Le Teil	9
Tableau 6 : Ouvrages de relevage de Le Teil	10
Tableau 7 : Déversoirs d'orage sur le territoire de Le Teil	10
Tableau 8: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif (Source : RAD 2022).....	11
Tableau 9 : Caractéristiques de l'ouvrage de traitement des eaux usées.....	12
Tableau 10 : Etudes et travaux réalisés en 2022 par la Collectivité.....	12
Tableau 11 : Travaux réalisés par le délégataire dans le cadre de son contrat	13
Tableau 13 : Bilan des charges hydrauliques et polluantes en entrée de station	14
Tableau 14 : Détail des rendements épuratoires en 2022	15
Tableau 15 : Recettes du délégataire	18
Tableau 16 : Etat de la dette	18
Tableau 17 : Annuité de la dette	18
Tableau 18 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)	20
Tableau 19 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL)	20

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des différents volumes assujettis depuis 2015	9
--	---

A. PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément aux articles **L.2224-5** et **D.2224-1** du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, qui prévoient notamment que :

- ✓ Le Maire présente au conseil municipal un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement**, destine entre autres à l'information des usagers ;
- ✓ Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;
- ✓ Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du même code.

Les éléments exposés dans ce rapport s'appuient en grande partie sur les **Rapports Annuels du Déléataire (RAD)**, exercice 2022, auquel il est utile de se reporter pour plus de détails sur les données de l'exploitation.

Les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performances apparaissant dans le rapport, correspondent à ceux visés dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, concernant le contenu du RPQS.

Leur production relève, pour certains, du délégataire, pour d'autres de la collectivité délégante ou d'autres organismes publics. La définition et le mode de calcul de ces indicateurs peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://services.eaufrance.fr>

B. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

B.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

B.1.1. Organisation administrative du service

La Commune de Le Teil est compétente sur l'assainissement collectif de son territoire.

Elle est domiciliée à l'adresse suivante :

Mairie de LE TEIL
 Rue de l'Hôtel de Ville
 07 400 LE TEIL

B.1.2. Conditions d'exploitation du service

B.1.2.1. Contrat de délégation

Le mode de gestion retenue est la concession sur l'ensemble du territoire pour son service d'assainissement collectif

La commune dispose d'un contrat de concession par délégation de service public

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire

Service concerné	Délégataire	Début du contrat	Fin du contrat
Assainissement collectif	SAUR –Secteur Sud Drôme (Montélimar)	01/01/2011	31/12/2022

B.1.2.2. Avenants au contrat de délégation

Au 31 décembre 2022, le présent contrat de concession a fait l'objet de 4 avenants, dont le contenu est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Avenants effectifs au contrat de concession

Avenant – Date de prise d'effet	Caractéristiques
Avenants n°1 et 2 – 01/11/2014	Intégration de nouveaux ouvrages (station d'épuration, postes de relevage) au périmètre du service
<u>Avenant n°3 – 01/10/2018</u>	Intégration de nouveaux ouvrages (bassins d'orage Grange Mathon et Stade Etienne Plan et PR Gendarmerie et Helviens) au périmètre du service, renouvellement de trois pompes du PR de la STEU intégration de la réforme Construire Sans Détruire Remplacement des dispositions relatives à la part communale
<u>Avenant n°4 – 01/04/2021</u>	Suivi du financement des renouvellements sur la fin de contrat Adaptation des obligations contractuelles : Equivalences pour transfert de contrôles branchement en d'autres investigations Ajout d'articles manquants au Bordereau des Prix Unitaires

Un nouveau contrat de concession lie la commune de Le Teil à la société SAUR à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2027 pour l'exploitation de son service Assainissement.

B.1.2.3. Convention de facturation, recouvrement, reversement des redevances et taxes

Une convention de facturation tripartite (SDEI devenue SUEZ, SAUR et commune) était en vigueur depuis le 31/08/2011 jusqu'au 31/12/2022.

Nota : Un avenant n°1 à cette convention a été signé le 12/04/2013. Il reprend les dispositions de l'avenant n°1 au contrat de délégation du service de l'eau potable, en ce qui concerne la facturation et les reversements, et prévoit un traitement identique des recettes mensualisées, entre les services de l'eau et de l'assainissement.

B.1.2.4. Convention de traitement des boues et déchets

La société SAUR dispose d'une convention depuis Juin 2006 avec la société BIOVALOR pour le compostage des boues de la station d'épuration.

B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

B.1.3.1. Prestations générales

Dans le cadre de ces contrats, les prestations assurées par le concessionnaire sont :

- ✓ Exploitation du service :
 - Application du règlement de service ;
 - Conduite, surveillance et entretien des installations ;
- ✓ Gestion des abonnés :
 - Accueil des usagers ;
 - Mise en service des branchements ;
 - Facturation (par l'intermédiaire de l'exploitant Eau Potable) ;
 - Traitement des réclamations (par l'intermédiaire de l'exploitant du service d'eau potable)
 - Instruction des demandes d'intention de commencement de travaux ;
 - Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme ;
- ✓ Entretien :
 - Ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil) ;
 - Clôtures et voiries associées, espaces verts ;
 - Canalisations (y.c. réparation sur une longueur inférieure à 6 ml) ;
 - Branchements au réseau public ;
 - Génie civil : réparations de fissures et d'étanchéité (problèmes ponctuels)
- ✓ Renouvellement :
 - Equipements électromécaniques, hydrauliques et électriques;
 - Canalisations (renouvellement ou réhabilitation des canalisations et de leurs annexes sur une longueur inférieure à 6 ml) ;
 - Branchements non liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de canalisation, renouvellement des branchements plomb ;
- ✓ Travaux :
 - Appui technique de la collectivité pour l'élaboration de ses projets ;

- Opérations du programme d'investissement contractuel (cf. chapitre 4 « points particuliers concernant le délégataire »)

Les prestations assurées par la collectivité comprennent pour leur part:

- ✓ Renouvellement :
 - Ouvrages de génie civil ;
 - Canalisations sur un linéaire continu supérieur à 6 m, branchements liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de réseau
- ✓ Travaux :
 - Appui technique de la collectivité pour l'élaboration de ses projets ;

B.1.3.2. Points particuliers concernant le délégataire

- ✓ Mise en œuvre d'un **curage annuel préventif** minimal de 20 % du linéaire de réseau d'eaux usées et de **2 interventions annuelles** par poste de relevage
- ✓ Investissements mis en œuvre par le délégataire (programme d'investissement contractuel) :
 - Mise en place Rééquipement de l'atelier de déshydratation des boues (centrifugeuse et équipements associés, désodorisation, rénovation du local).
 - Compacteur/ensacheur des refus de dégrillage.
- ✓ Autres investigations :
 - Réalisation annuelle de 1 000 m d'inspections télévisées.
 - Contrôle de 30 branchements existants par an, dans le but de vérifier la conformité des raccordements (tests au colorant ou tests à la fumée).
L'avenant n°4 introduit la possibilité de convertir ces contrôles de branchements en opérations de curages, d'inspections télévisées ou tests à la fumée par équivalence.
 - En cas de nécessité et en fonction des problèmes rencontrés : études de pré-diagnostic sur les postes de relevage, sorties diurnes par temps de pluie et sorties nocturnes par temps sec.
- ✓ Règles de gestion du renouvellement, pour les opérations incombant au délégataire :
 - Les sommes nécessaires au financement des travaux de renouvellement sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le délégataire sur la durée du contrat.
 - Les dépenses effectives font l'objet d'un suivi analytique.
 - Chaque année, le solde des dotations et des dépenses effectives est établi.
 - Au dernier jour du contrat : si l'écart entre les dotations et les dépenses effectives est positif, le délégataire doit reverser à la collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois après expiration du contrat ; si l'écart est négatif, le délégataire, qui gère le service à ses risques et périls, ne peut réclamer son remboursement à la collectivité.
- ✓ Définition d'une gamme étendue de pénalités, prononcées à l'encontre du délégataire en cas de manquement à ses obligations.

- ✓ Information de la collectivité, réunions d'exploitation : le délégataire participe à des réunions semestrielles d'exploitation.

B.1.4. Indicateurs descriptifs

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Indicateurs descriptifs	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	D201.0	7 646	nc	nc	nc	-
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	D202.0	0	0	0	0	-
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèche)	D203.0	127,483	112,56	108,02	95,79	-11,32%
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (en €/m ³)	D204.0	3.04	3.08	3.22	3.12	-3,41%

Le prix de l'assainissement collectif baisse au 01/01/N+1, en rapport avec la nouvelle économie du contrat en place à partir du 01/01/2023.

Les quantités de boues évacuées suivent une même dynamique de baisse depuis 2018. Des anomalies sur un programmeur au cours de l'été 2022 a limité la déshydratation des boues.

Néanmoins, par rapport à la charge polluante reçue par la station, la quantité de boue produite théorique devrait s'élever à 89 TMS/an, soit une valeur proche mais inférieure à celle effectivement extraite.

B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements – Primes fixes

Le nombre d'abonnés est présenté ci-après.

Tableau 4 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements

Type	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Nombre de branchements	Pas d'inventaire existant	3 911	4 205	4 017	3 954	3 850	3 938	3 994	+1,42%
Nombre de clients	3 904	3 911	4 205	4 017	3 954	3 850	3938	3994	+1,42%

Le nombre d'abonnés a augmenté de 2013 à 2017, était en diminution depuis 2018 et est reparti à la hausse en 2021 par rapport à 2020, revenant sensiblement au niveau de 2019.

Le nombre de clients de la commune est de **3 994** en 2022. Cela représente une augmentation de **pres de 1,5%** par rapport à 2021., dépassant de fait le niveau atteint en 2019.

Le nombre de primes fixes était de 4 396 unités en 2021. Cette valeur n'a pas été transmise en 2022. Le territoire accueille nombre de copropriétés.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 79 abonnés/km au 31/12/2022.

B.2. BILAN DES VOLUMES ASSUJETTIS

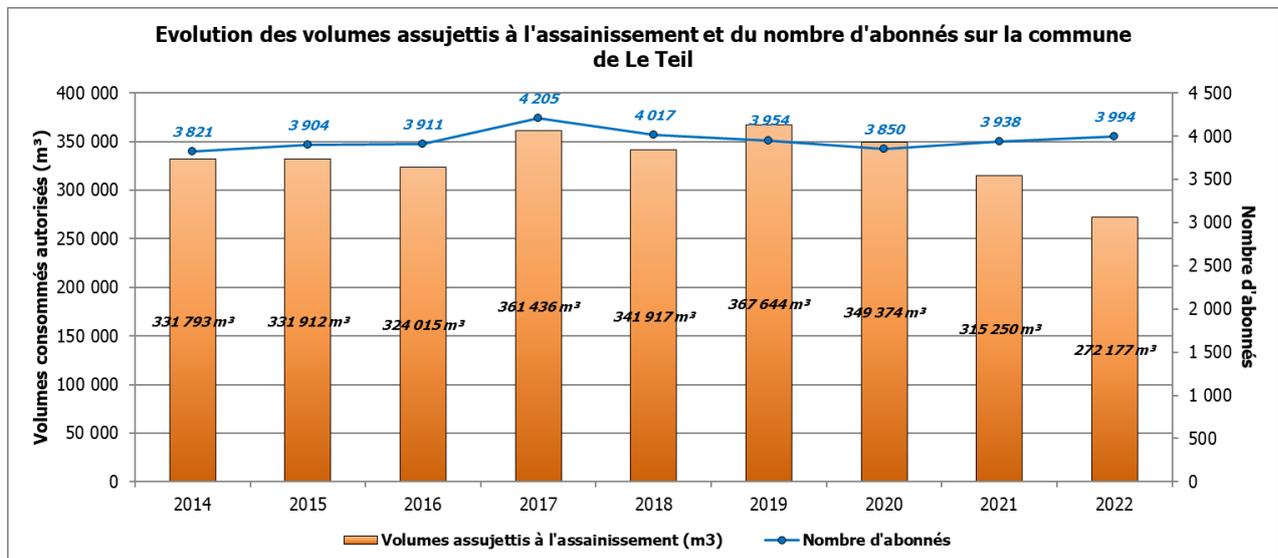
Le bilan des volumes assujettis pour le service assainissement collectif est défini ci- dessous :

Tableau 5 : Volumes assujettis de la commune de Le Teil

Type	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Volumes assujettis (m³)	331 912	324 015	361 436	341 917	367 644	349 374	315 250	272 177	-13,66%

Les volumes assujettis 2022 suivent une tendance à la baisse constatée depuis 2019. La diminution par rapport à 2021 est toutefois très marquée (-13,66%) en contraste avec l'évolution des volumes facturés sur le service Eau potable (+4,9%) et l'augmentation du nombre d'abonnés recensés.

Figure 1 : Evolution des différents volumes assujettis depuis 2015



B.3. ETAT ET EVOLUTION DU PATRIMOINE

B.3.1. Postes de relevage

Sur le territoire, l'acheminement des effluents jusqu'à la STEU s'appuient sur 7 ouvrages de relevage, auxquels s'ajoute celui d'entrée de STEU. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Ouvrages de relevage de Le Teil

Service	Poste de relevage	Capacité nominale (m ³ /h)
Commune de Le Teil	PR Entrée STEU	20 m ³ /h
	PR lot. Blanc	250 m ³ /h
	PR du Stade	250 m ³ /h
	PR du Pont	80 m ³ /h
	PR Entre Pont et Rhône	90 m ³ /h
	PR Impasse Roury	120 m ³ /h
	PR Gendarmerie	40 m ³ /h
	PR Chemin des Helviens	50 m ³ /h

La sécurisation et l'amélioration du PR Lotissement Blanc a été mise en œuvre en 2022, de même que la mise en sécurité du capotage du PR Entrée STEU.

Aucune évolution majeure du fonctionnement des ouvrages de relevage n'est cependant recensée entre 2021 et 2022.

B.3.2. Déversoirs d'orages

Le service d'assainissement collectif compte 7 déversoirs d'orage, dont 4 trop-pleins de PR, auxquels s'ajoute le by-pass d'entrée de STEU. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Déversoirs d'orage sur le territoire de Le Teil

Service	Nom de l'ouvrage	Charge estimée (kg/j de DBO ₅)
Commune de Le Teil	DO de l'Eglise	12<X<120 kg/j
	DO Elsa Triolet	12<X<120 kg/j
	DO le Stade	120<X<600 kg/j
	Trop plein du PR Le Pont	12<X<120 kg/j
	Trop plein du PR Lot. Blanc	12<X<120 kg/j
	Trop plein du PR Entre Rhône et Pont	12<X<120 kg/j
	Trop plein du PR Roury	12<X<120 kg/j

Le déversoir d'orage de Grange Mathon correspond au by-pass de tête de station.

B.3.3. Réseaux

Le réseau d'eaux usées de la commune s'étend sur **50,84 km** en 2022. Le linéaire de réseau n'a pas évolué par rapport à 2021.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées est estimé à 0,23%.

Selon les données du délégataire, le réseau d'assainissement de la commune de Le Teil est majoritairement constitué de fonte et de PVC. Près de 25% sont constitués de matériau « autres », correspondant à des matériaux non connus.

Par ailleurs, les canalisations sont quasi exclusivement circulaires et les diamètres compris entre 100 et 199 mm sont majoritaires (56%) mais beaucoup de réseaux sont classés en catégorie « autres », correspondant à des diamètres inconnus.

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) des réseaux d'assainissement des eaux usées évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- ✓ Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ L'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif

L'ICGP du service d'assainissement de la commune de Le Teil s'élève à 84.

Tableau 8: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif (Source : RAD 2022)

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	0	unité
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	84	/120
Partie A : plan des réseaux			
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
Partie B : inventaire des réseaux			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	91,63%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	99,24%	
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux			
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	10,71%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	OUI	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de renouvellement	NON	
Consolidation			
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	0,00	kml
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	50,84	kml
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	50,84	kml
Taux de renouvellement des réseaux d'eaux usées			
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0,23	%
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0,584	Selon les informations en notre possession

B.3.4. Station de traitement

La station de traitement de Le Teil, dite de Barcasse, est dimensionné pour 9 000 EH et de type boue activée à faible charge.

Pour information, les caractéristiques sommaires de la station sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Caractéristiques de l'ouvrage de traitement des eaux usées

Service	Paramètres	Quantité
Commune de Le Teil	Capacité nominale en EH	9 000
	Capacité nominale en hydraulique (m ³ /j)	1 450 (temps sec)
		3 250 (temps pluie)
	Capacité nominale en hydraulique (kg DBO ₅ /j)	540
	Niveau de rejet	DBO ₅ : 25 mg/l, 80 % de rendement
		DCO : 125 mg/l, 75 % de rendement
		MES : 35 mg/l, 90 % de rendement

Le milieu récepteur des eaux traitées est le Rhône.

La filière de valorisation des boues, en sortie de centrifugeuse (+ épaissement gravitaire), est le compostage.

B.3.5. Travaux réalisés

B.3.5.1. Travaux réalisés par la Collectivité

Les travaux (y compris prestations liées par exemple de maîtrise d'œuvre) réalisés par la collectivité, ainsi que les subventions perçues lorsque les données sont disponibles, sont présentés ci-après.

Tableau 10 : Etudes et travaux réalisés en 2022 par la Collectivité

INTITULE PROJET	MONTANT REALISE	SUBVENTIONS	Descriptif
Contrôle du contrat de DSP – Exercice 2021	4 550 €	-	Etudes
AMO renouvellement de la DSP Assainissement	13 000 €	-	Etudes
Dévoisement des réseaux EU Rue Albert Camus	34 175 €		Travaux
Travaux pour création de réseaux en lien avec le contournement de Le Teil	11 426 €	-	Travaux
TOTAL	63 151 €	-€	-

B.3.5.2. Travaux délégués

Dans le cadre de la fin de son contrat, l'exploitant a réalisé les opérations suivantes :

Tableau 11 : Travaux réalisés par le délégataire dans le cadre de son contrat

Consistance	Nombre	Montant
Renouvellement programmé - Travaux équipements électromécaniques	-	8 620 €
<i>Ensemble de préparation polymère – STEU</i>	1	1 240 €
<i>Echelle, garde-corps et trappes– STEU</i>	1	6 000 €
<i>Décanteuse centrifuge</i>	1	1 380 €
Renouvellement non programmé - Travaux équipements électromécaniques	-	1 016 €
<i>Pont racleur et déversoir– STEU</i>	1	1 016 €
Renouvellement branchements	Nc.	Nc.
Travaux/Renouvellements dans le cadre de la fin de contrat	-	37 925 €
<i>Sécurisation et amélioration du PR Blanc</i>	-	11 250 €
<i>Mise en sécurité du capotage du PR entrée STEU</i>	-	6 000 €
<i>Renouvellement du compacteur - STEU</i>	-	11 800 €
<i>Automate centrifugeuse - STEU</i>	-	8 875 €

Pour rappel, l'Avenant n°4 a permis d'actualiser la liste des renouvellements/investissements à mener jusqu'à la fin du contrat (31/12/2022).

C'est dans ce cadre que certains renouvellements/investissements ont été mis en œuvre, pour partie en 2021, pour d'autres en 2022. Seuls les opérations comptabilisées en 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessus.

B.4. FAITS MARQUANTS D'EXPLOITATION

Dans un objectif d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR réalise des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes. Certaines interventions curatives sont parfois nécessaires.

Le délégataire a également en charge des inspections de l'état du réseau (ITV) dans le même objectif.

Les opérations menées en 2022 ont été régies par l'Avenant n°4 au contrat de DSP afin de solder les engagements contractuels du délégataire en termes d'actions préventives et d'inspections.



Curage préventif :

En 2021, 7 863 ml de curage préventif avaient été réalisés, soit 15,5 % du linéaire du réseau).

En 2022, 8 500 ml de réseau ont été curés, soit 16,7% du linéaire. Sur la durée du contrat, l'ensemble du linéaire à curer a été couvert.



Interventions curatives :

En 2021, 845 ml de curage curatif ont été réalisés. En 2022, ce linéaire évolue légèrement à la hausse avec 1 073 ml couverts.

Par ailleurs, le délégataire fait état de 60 opérations de débouchages sur réseaux et branchements en 2022, au même niveau que 2021.

Le délégataire recense également :

- Un retrait de bouchon en entrée de centrifugeuse ;
- Un débouchage d'égout dans le Lotissement Chambaud, dans une zone peu accessible ;
- Un retrait de racines dans le réseau Rue des Genêts.

Le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau s'élève à 14,455 points par 100 km. Ce nombre est constant par rapport à 2021.

Le délégataire identifie par ailleurs 3 secteurs où les interventions sont fréquentes et peu aisées.

✓ **Investigations sur le réseau :**

En 2021, 959 ml d'inspections télévisées des réseaux ont été effectués, soit 9 462 ml cumulés depuis le démarrage du contrat.

En 2022, 673 ml supplémentaires ont été couverts, portant le total cumulé à 10 135 ml.

Les contrôles de branchements non effectués dans le cadre du contrat ont par ailleurs été compensés par du curage de réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

✓ **Casses sur réseau ou branchements :**

1 casse sur le réseau (au niveau du ruisseau Bourdary) a été réparée en 2022.

✓ **Nettoyage de postes de relevage :**

En 2021, 14 nettoyages ont été mis en œuvre, soit le nombre minimum de curage imposé contractuellement.

En 2022, 16 nettoyages ont été effectués, car 3 interventions ont été nécessaires sur l'année pour les PR Roury et Gendarmerie.

Au-delà, les interventions de maintenance régulières, notamment sur les groupes électrogènes et les armoires électriques, ainsi que les contrôles réglementaires sur les installations électriques et les appareils de levage ont été assurés par le délégataire.

B.5. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

B.5.1. Fonctionnement de la station d'épuration

B.5.1.1. Charges hydrauliques et polluantes reçues

Tableau 12 : Bilan des charges hydrauliques et polluantes en entrée de station

STEU	Moyenne 2019		Moyenne 2020		Moyenne 2021		Moyenne 2022	
	Charge hydraulique *	Charge polluante (paramètre DBO ₅)	Charge hydraulique *	Charge polluante	Charge hydraulique *	Charge polluante	Charge hydraulique *	Charge polluante
Taux de charge	77 %	67 %	61 %	70 %	64 %	65 %	63%	56%

* taux de charge pour une capacité de 9 000 EH pour la pollution, et par référence au volume nominal de temps de pluie (3 250 m³/j) pour la charge hydraulique.

Les taux de charge hydraulique et organique sont globalement en baisse sur l'exercice 2022. Ces taux de charge permettent un fonctionnement correct de la STEU.

A noter qu'une pointe de charge organique sur le paramètre DBO₅ a été relevée en Avril 2022, s'approchant de la capacité nominale de la STEU.

B.5.1.2. Performances du traitement des eaux

Tableau 13 : Détail des rendements épuratoires en 2022

Paramètre	Rendement minimal défini	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DBO ₅	70 %	99.2 %	97.9 %	99.4 %	99.4 %	99.1 %	98.5 %
DCO	75 %	96.2 %	93.6 %	96.2 %	95.2 %	95.4 %	94.9 %
MES	90 %	99.1 %	95.1 %	98.8 %	99.1 %	98.3 %	98.2 %
NTK	-	96.0 %	93.2 %	83.0 %	82.6 %	80.8 %	78,1%
Pt	-	58.1 %	75.3 %	63.2 %	72.6 %	70.3 %	47,2%

- ✓ Les 12 bilans de pollution réalisés en 2021 sont conformes.
- ✓ Les rendements épuratoires sont de très bon niveau et bien au-delà des seuils fixés par l'arrêté d'autorisation, bien que l'on observe une très légère baisse des valeurs obtenues ;
- ✓ Les rendements sur le paramètre Pt sont moyens, notamment du fait de l'absence de traitement de désphosphatation physico-chimique sur la STEU.

B.5.1.3. Traitement des boues

Le traitement et l'évacuation des boues issues de la station d'épuration vers une filière réglementaire sont de la responsabilité du délégataire. 95,79 tMS (tonnes de matières sèches) de boues ont été évacuées en 2022 vers une plate-forme de compostage agréée. Cette quantité est en diminution par rapport à 2020 et 2021.

B.5.1.4. Améliorations envisageables pour la station

Le RAD liste les opérations suivantes à réaliser sur la STEU :

- ✓ Changement des menuiseries pour mettre des portes isolées (économie Energie) et serrures 3 points ;
- ✓ Mise en place de la climatisation réversible dans le bureau et le local électrique ;
- ✓ Redimensionnement de l'extraction d'air du local surpresseur file 1 afin de refroidir mieux ce local problème de disjonction lors des fortes chaleurs ;
- ✓ Renouvellement de la supervision ;

- ✓ Remplacement des surpresseurs de la file 1 par des modèles plus performants ;
- ✓ Equipement des pompages et aérations de variateurs ;
- ✓ Remplacement de l'éclairage par de la LED ;
- ✓ Reprise du revêtement du poste toutes eaux ;
- ✓ Mise en place d'une vanne de sectionnement entre le poste de recirculation et le clarificateur de la file n°1 pour maintenance des boues ;
- ✓ Equipement de la fosse des graisses d'un panier de dégrillage avec potence.
- ✓ Amélioration du tuyau sortie centrifugeuse vers les bennes ;
- ✓ Elagage des arbres coté lône ;

B.5.2. Fonctionnement du réseau

Il y a encore de nombreux apports d'eaux pluviales dans le réseau, la mise en séparatif est fortement conseillée, notamment au niveau de la zone de poste du pont. La poursuite de tests à la fumée permet de continuer à localiser ces apports d'eaux parasites qui impactent fortement en temps de pluie le débit en entrée de STEP (2.5 fois plus important qu'en période sèche).

L'installation de points de mesures aux nœuds des bassins versants est également préconisée pour suivre l'impact des travaux réalisés. Cela sera mis en œuvre en 2023 avec l'instauration du diagnostic permanent.

Par ailleurs, un linéaire important a été repéré par le délégataire comme étant inaccessible depuis le domaine public. Il serait ainsi nécessaire de créer des servitudes de passage pour permettre l'accès à des camions.

Le réseau présente des défauts en plusieurs endroits du territoire communal (contre-pente, vétusté, diamètre trop petit).

Plusieurs opérations sont conseillées par le délégataire sur les PR de la commune :

- ✓ Refaire le grillage en dur et changer le portail d'entrée du PR du Stade pour mise en sécurité ;
- ✓ Muret de soutènement sur le PR du Pont pour éviter sa dégradation lors des épisodes pluvieux ;
- ✓ Améliorer l'alimentation AEP du PR Roury pour palier un problème de pression.

C. TARIFICATION DE L'EAU ET ELEMENTS FINANCIERS

C.1. MODALITES DE TARIFICATION

Les tarifs constituant la rémunération du délégataire sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat de délégation, d'un coefficient d'actualisation calculé selon la formule stipulée dans ce même contrat.

La rémunération de l'exploitant comprend :

- ✓ Une **part fixe** (ou abonnement), payable d'avance semestriellement.
- ✓ Une **part variable, proportionnelle à la consommation d'eau**, payable semestriellement à terme échu ; le premier terme est basé sur une estimation de la consommation; le second terme est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent.

Les tarifs constituant la part de la collectivité sont fixés chaque année par application de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette règle a été fixée par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2010, à partir d'un tarif initial applicable au 1er janvier 2011 (et révisé depuis).

La part de la collectivité comprend **une part fixe et une part variable** depuis le 01/01/2019, payable dans les mêmes conditions que la part variable de l'exploitant.

Par ailleurs il est appliqué une redevance de modernisation des réseaux (Agence de l'Eau), assise sur les volumes consommés.

Le service est assujéti à la TVA au taux réduit de 10 % depuis le 1er janvier 2014.

C.2. FACTURE TYPE 120 M³

La facture type 120 m³ au 01/01/2023 pour un abonné raccordé à la STEU de Le Teil se présente comme telle :

Facturation type pour le service de l'assainissement collectif							
Facture 120 m ³ /an		01/01/2022		01/01/2023		Evol.	
Part collectivité	Abonnement-		10.60 €	10.60 €	10.60 €	10.60 €	-
	Part variable communal		1.2635 €/m ³	151.62 €	1.4597 €/m ³	175.16 €	+15.53%
	Sous-total		162.22 €		185.76 €		+14.51%
Part délégataire	Abonnement		24.74 €	24.74 €	29.00 €	29.00 €	+17,21%
	Part variable	Consommation de 0 à 50 m ³	1.0812 €/m ³	54.06 €	0.8850 €/m ³	106.20 €	-27,56%
		Consommation de 50 à 120 m ³	1.3222 €/m ³	92.55 €			
	Sous-total		171,35 €		135,20 €		-21,09%
	Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)		0.1600 €/m ³	19.20 €	0.1600 €/m ³	19.20 €	-
TOTAL HT		355.77 €		340.16 €		-4,39%	
TVA (10 %)		35.28 €		34.02 €		-	
TOTAL TTC		388.05 €		374.18 €		-4,39 %	

C.3. RECETTES DU SERVICE

Le montant des recettes renseignées ci-dessous provient de la note synthétique du compte administratif 2022 de la Collectivité.

C.3.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 s'élèvent à 443 300,83 € pour la commune de Le Teil (dont 399 198 € de recettes réelles).

C.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 s'élèvent à 283 007,84 € (recettes d'ordre) pour la commune de Le Teil.

C.4. RECETTES DU DELEGATAIRE

Les recettes du délégataire sont présentées dans le cadre du Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation (CARE).

Tableau 14 : Recettes du délégataire

Service	Libellé	2020	2021	2022	Evolution
Le Teil – Service Assainissement collectif	Recettes parts fixes	486 800	487 200	325 600	- 33,17 %
	Recettes Parts variables				
	Travaux attribués à titre exclusif	9 800	15 200	9 100	- 40,13%
	Produits accessoires	-	-	-	-
TOTAL		496 500	502 400	334 700	-33,38%

Compte tenu de l'évolution de l'assiette de facturation, les recettes 2022 paraissent cohérentes. En revanche, la variation entre 2020 et 2022, et encore davantage entre 2021 et 2022 (baisse importante des recettes mais aussi des charges) est très importante.

La mise en place d'une relève tardive des compteurs en Décembre 2022 a pu générer un reversement tardif des sommes dues par le délégataire Eau Potable au délégataire Assainissement, dont une partie a pu ne pas être pris en compte dans le Compte Annuel du Résultat d'Exploitation.

C.5. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 15 : Etat de la dette

	2020*	2021	2022
Capital restant dû au 31/12/N	2 943 499.46 €	2 621 240.01 €	2 453 814.79 €

*Valeur disponible au 01/07/2021 pour l'exercice 2020

Tableau 16 : Annuité de la dette

Capital restant dû au 01/01/2023	Annuités réglées en 2022		
	Capital	Intérêts	Total
2 453 815 €	167 425,22 €	87 794,56 €	255 219,78 €

C.6. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – SUBVENTIONS

Les montants d’amortissement des immobilisations et des subventions pour l’exercice 2022 sont les suivants :

	2020	2021	2022
Amortissement des immobilisations	299 555 €	278 201 €	283 008 €
Amortissement des subventions	41 821,5 €	42 833 €	43 468 € (perçues) 2675 € (versées)

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE DES SERVICES

D.1. INDICATEURS VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance des services visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 17 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Unité
Le Teil	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées*	P201.1	3 850	3 938	3 954	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	P202.2	84	84	84	Valeur de 0 à 120
	Conformité de la collecte **	P203.3	nc	OUI	OUI	-
	Conformité des équipements d'épuration **	P204.3	nc	OUI	OUI	-
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration **	P205.3	nc	OUI	OUI	-
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	P206.3	100	100	100	%
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P207.0	0	0	0	€/m ³

* Taux de desserte : valeur non établie à ce jour ; estimée proche de 100 %.

** Indicateurs communiqués par la Police de l'Eau : Courrier transmis par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes en date du 3 août 2022 pour l'exercice 2021 et en date du 17 août 2023 pour l'exercice 2022.

D.2. INDICATEURS NON VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance des services non visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 18 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Unité
Le Teil	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	P252.2	17.088	14.455	14.455	u/100 km
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	P253.2	0.40	0.32	0.23	%
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	P255.3	70	70	707	-
	Taux de réclamations	P258.1	0	0	0	%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente*	P257.0	0	0	0	%
	Durée d'extinction de la dette du budget assainissement	P256.2	Nc.	17	16	années
	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	-	Nc.	Nc.	Nc.	u/1000 abonnés

* Le taux d'impayés est renseigné dans le RPQS Eau Potable, la gestion de la facturation étant assurée par le gestionnaire du service afférent.

E. PROJETS A L'ETUDE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

L'essentiel des opérations projetées en 2023 concerne :

- ✓ Le démarrage et le suivi du nouveau contrat de délégation de service public ;
- ✓ Le lancement de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement ;
- ✓ Les investissements à mener par le nouveau délégataire, à savoir notamment :
 - Mise en place de la climatisation du local électrique et du bureau ;
 - Remplacement des éclairages intérieurs et extérieurs par des LEDs ;
 - Remplacement des clôtures des PR du Stade et du Lotissement Blanc ;
 - Mise en place d'une sonde Redox à la STEU ;
 - Mise en place de 2 sondes LT US sur le réseau ainsi que 2 sondes LT US sur les DO Elsa Triolet et Eglise dans le cadre du diagnostic permanent ;
 - Déploiement de l'outil DIAG 360 pour le diagnostic permanent ;
 - Analyse de Risques de Défaillance des 8 postes de relevage (y/c entrée STEP) ;
 - Campagne de recherche de H2S sur les 8 PR ;
 - Implantation de 3 ruches sur la station d'épuration, mise en place de gîte à chauve-souris, de 2 gîtes à passereaux et d'un hôtel à insectes
 - Réalisation d'une étude hydraulique transitoire sur 4 PR
- ✓ La mise en séparatif des réseaux de la Rue Kléber et de 3 rues perpendiculaires ;

Cette liste correspond à un prévisionnel pour l'année 2023. Il est possible que certains travaux soient réalisés ultérieurement.

F. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- ✓ Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2022, les actions de solidarité de la collectivité sont exposées dans le RPQS du service de l'eau potable.

Les montants d'abandons de créance à caractère social ne sont pas connus pour le service en 2022.

G. BILAN DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif est géré par la Communauté de Communes Ardèche-Rhône-Coiron.

Pour tout renseignement concernant l'assainissement non collectif, s'adresser au siège de l'intercommunalité situé 8 avenue Marcel Cachin - 07350 Cruas.